

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Invité :

Nicolas **ROUGEON** (Stratégie RSO)

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 MARS 2023	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Événements	5
3.	UCI/UEC	6
4.	Ministère/DIGES	6
5.	CNOSF/COJO	7
6.	Activité fédérale	7
7.	Point juridique	8
8.	Point RH	9
9.	Point numérique.....	10
IV.	INTERVENTIONS DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	11
1.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	11
2.	Directeur technique national.....	12
3.	Président de la LNC	14
V.	COMMISSIONS	15
1.	Cyclisme au féminin	15
VI.	POINT FINANCIER.....	17
VII.	POINT AFFAIRE KING	18
VIII.	POINT PARIS 2024	18
IX.	POINT LOCAUX DE TRAPPES	19
X.	POINT SUR LA PRÉPARATION DU CNPR DE 12 ET 13 MAI 2023	19
XI.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	20
XII.	STRATÉGIE RSO.....	22
XIII.	ÉPREUVES OFFICIELLES	26
XIV.	QUESTIONS DIVERSES	27

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il fait part du décès de Philippe BOUVATIER, ancien grand champion du cyclisme français, et de la mère de Marc MADIOT.

Éric JACOTÉ annonce également le décès de Joël BOUVET, ancien dirigeant de club.

Le Bureau Exécutif s'associe à la peine des familles endeuillées et leur adresse toutes ses condoléances.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 MARS 2023

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 16 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUÉY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 101 773 au 15 avril 2023, soit une baisse de 1 429 licences (-1,38 %) par rapport au 15 avril 2022. Eu égard à l'avancée de la saison, il est peu probable que le nombre de licenciés final dépasse celui de la saison précédente ; les quinze prochains jours devraient être assez illustratifs de la tendance finale.

Si tous les comités ultramarins affichent des résultats positifs (+11,34 %), ceux de la métropole sont généralement en baisse (-1,97 %), excepté l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bourgogne Franche-Comté, la Bretagne et la Corse.

S'agissant des blocs de licences, les éléments sont les suivants :

- Compétition : +1,65 %. Cette progression donne à voir la bonne intégration de la réforme des licences et de l'activité ;
- Jeunesse : -2,69 %. Une baisse est constatée des baby vélo aux U13, tandis que les catégories supérieures — celles concernées par la compétition — sont en progression ou demeurent stables ;
- Sport : la partie Loisirs est en augmentation, mais la licence Masse accuse une baisse de 29 % ;
- Staff : +0,26 % ;
- Staff Pro : -8,5 %.

En ce qui concerne les disciplines, les données sont les suivantes :

- activités dites traditionnelles (Route, Piste, Cyclo-cross, Gravel) : +0,04 % ;
- VTT : -2,84 % et -5,16 % pour le VTT Cross-country ;
- BMX : -4,34 %, et -5,40 % pour le BMX Race.

La Fédération compte 12 440 licenciées, de fait le public féminin représente 12,22 % des licenciés confirmant la tendance haussière de ces dernières saisons.

Fabien RAFFOUX déclare que le système accuse un retard de 1 191 licences auquel s'ajoute un retard de 500 licences au niveau de l'encours des clubs versus 2022.

S'agissant des relances, le bilan est le suivant :

- 29 484 relances ont été effectuées ;
- 22 133 emails ont été ouverts, soit un taux d'ouverture de 75 % ;
- 6 176 relances ont abouti à un lancement de processus de prise de licence, soit un taux de 20,9 % ;
- au final, 4 887 licences ont été validées (16,6 %), auxquelles s'ajoutent 496 demandes validées par les licenciés, mais qui sont en cours de traitement.

Cathy MONCASSIN souligne que la prise de licence pour les mineurs sur smartphone ne peut être finalisée, en raison de l'impossibilité de télécharger l'autorisation parentale. Or, les clubs n'ont pas la possibilité de débloquer la situation.

Fabien RAFFOUX indique que des tests ont été réalisés sur les smartphones et les tablettes avec des résultats concluants. Il vérifiera de nouveau ce point.

Yannick POUEY note qu'il conviendrait de mener une réflexion concernant la possibilité pour les clubs de débloquer certaines catégories de licences, telles que celle des dirigeants.

Fabien RAFFOUX spécifie que les clubs peuvent agir une fois le dossier initial dûment signé par le licencié. Cette signature représente une obligation juridique.

À noter par ailleurs qu'il est possible d'enregistrer dans l'espace club une demande de licence à la place d'un licencié, à condition que ce dernier ait signé une demande papier *ad hoc*, tout comme il est possible d'enregistrer un pass Accueil et un pass Découverte.

Le Président observe qu'il serait pertinent de diffuser diligemment une information mentionnant cette possibilité pour les licences ainsi que pour les pass Accueil et Découverte.

Fabien RAFFOUX évoque la baisse des licenciés BMX et déclare que 118 licenciés sont passés sur le BMX Freestyle et 83 sur le VTT Cross-country. Ces changements s'inscrivent dans la tendance des années précédentes. Quant au non-renouvellement de licence, il concerne principalement les 6-15 ans.

Toutes disciplines confondues, le taux de fidélisation s'élève à 67,4 %, excepté pour le BMX dont le taux est de 61,6 %. À ce stade, aucun élément ne permet d'expliquer ce déficit d'attractivité.

Yannick POUÉY explique qu'une analyse statistique plus fine sera effectuée sur le BMX, le VTT et les disciplines dites traditionnelles, car il semblerait que les activités incluant des compétitions attirent plus de licenciés que les activités loisirs. En conséquence, il importe d'en comprendre les raisons.

Le Président souligne l'importance du travail statistique sur les analyses, et confirme que la prise de licence demeure très attachée à la compétition.

En dépit de la baisse des licences, il souligne que la réforme a été intégrée positivement et que les femmes licenciées sont en augmentation marquée, notamment sur le bloc Compétition et le bloc Jeunesse.

Marie-Françoise POTEREAU relève que les U11 accusent un recul de 3 % chez les jeunes filles.

Le Président indique qu'une analyse doit être menée afin de déterminer si ce recul relève des mêmes causes que pour les garçons.

Le Président salue la belle victoire de Christophe LAPORTE sur le Gand Wevelgem.

De manière plus générale il s'inquiète d'un affaiblissement des résultats dans les épreuves WT, encore plus sensible chez les femmes, qui pourrait peser sur les ranking de la France

2. Événements

Le Président évoque les Championnats du monde 2027, et indique que la future construction de l'Aréna mobilise énormément les énergies. Pour information, l'UCI a réaffirmé sa volonté de s'appuyer sur la FFC en ce qui concerne l'organisation de cet événement.

Une réunion aura lieu prochainement entre David LAPPARTIENT, Martial SADDIER et Michel CALLOT pour définir la répartition des rôles entre l'UCI, le département de la Haute-Savoie et la FFC. De son côté, Nicolas ANDRÉ travaille avec son équipe à l'établissement de l'organigramme.

S'agissant des Championnats du monde de Glasgow, la construction d'une mission d'observation est en cours, mission qui pourrait être en partie financée par le PAIF.

Le travail concernant la constitution juridique de la SAS (pacte d'associés) en collaboration avec Hopscotch se poursuit.

Eu égard aux sujets transverses liés au vélo (écologie, nutrition, santé), une rencontre a eu lieu le 11 avril 2023 entre la FFC, Hopscotch et Reworld Médias pour évoquer la stratégie globale et la valorisation médias, afin d'appuyer certaines actions fédérales et de mobiliser les communautés.

Enfin, les différentes équipes travaillent de concert à l'organisation d'un premier événement consacré au Gravel qui aurait lieu à l'automne 2023 (Festi'Gravel).

3. UCI/UEC

Le Président annonce que le dossier concernant Audrey CORDON RAGOT avance de manière favorable à la faveur du président de l'UCI qui a accepté que la cycliste puisse quitter l'équipe Zaaf Cycling Team et ainsi intégrer dès à présent une équipe World Tour.

La Fédération a réuni les données relatives au BMX et au VTT, et les a transmises à l'UCI pour défendre devant le CIO l'importance de la présence de ces deux disciplines au programme des Jeux olympiques et paralympiques de 2028. Le Président remercie Fabien RAFFOUX pour sa précieuse contribution sur ce sujet.

Le Président de la FFC a été saisi par l'organisateur du Grand Prix du Morbihan, lui-même saisi par l'équipe nationale ukrainienne féminine qui a constaté qu'une cycliste biélorusse était présente dans l'équipe Arkéa et une autre dans l'équipe du Centre mondial du cyclisme. Or, la réglementation UCI mentionne que les athlètes russes ou biélorusses présents dans des équipes régulièrement affiliées peuvent continuer à courir. De plus, il semblerait que le bulletin d'engagement de l'équipe ukrainienne ne provienne pas de la Fédération Ukrainienne de Cycliste officielle et présidée par Andriy GRIVKO. L'UCI a pris contact avec ce dernier afin d'éclaircir ce sujet.

De manière plus générale, il est rappelé que les organisateurs doivent strictement respecter le cadre réglementaire de l'UCI.

4. Ministère/DIGES

Le Président annonce que la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques a mis en place une commission visant à améliorer l'éthique et la gouvernance dans le sport. Le Président de la FFC ainsi que trois autres présidents de fédérations olympiques ont d'ores et déjà été auditionnés les sujets attachés à l'éthique, parmi lesquels figurent les violences sexuelles et de toutes natures. À noter que l'une des plus grandes problématiques est la conciliation de trois temps extrêmement hétérogènes : le temps judiciaire qui est particulièrement long, le temps administratif et le temps fédéral sur lequel porte finalement l'urgence lors de l'application de mesures de suspension conservatoire. Or, toutes les fédérations rencontrent des difficultés pour raccorder le temps fédéral aux deux autres temps qui impliquent de grands principes, comme la présomption d'innocence.

La commission rendra ses conclusions après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

En ce qui concerne la Haute-Autorité pour la transparence de la vie publique, l'institution a confirmé que les présidentes, présidents, vice-présidentes, vice-présidents, trésoriers et secrétaires des mandatures en cours doivent effectuer leurs déclarations de patrimoine et d'intérêts

Gilles DA COSTA rappelle que ces déclarations ont pour objectif d'appréhender l'évolution des patrimoines des élus entre la date de leur prise de fonction et la date de sortie afin de s'assurer qu'aucun enrichissement personnel n'est lié à ces fonctions.

Christophe LAVERGNE explique que le patrimoine des élus de la mandature en cours devra être reconstitué à compter du 4 mars 2022.

5. CNOSF/COJO

Le Président déclare qu'un travail important est en cours concernant la structuration du Club France, lieu qui recevra les athlètes à l'issue de leurs performances ainsi que les principaux médias.

Le CNOSF a retrouvé un certain apaisement en dépit d'une certaine agitation liée à la période lors de laquelle Brigitte HENRIQUES occupait le poste de vice-présidente de la FFF.

6. Activité fédérale

Le Président relate sa rencontre avec la Fédération Française de Triathlon dans le cadre de la reconduction de la convention, ainsi que sa participation au déjeuner organisé par la région Île-de-France auquel assistaient Valérie PÉCRESSE, Patrick KARAM et d'autres présidents de Fédération. Les thèmes abordés avaient trait au dossier Héritage Élancourt et à la Mobilité.

Le financement des Championnats de France Piste 2024 a été finalisé avec le département des Yvelines et la communauté des agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Un rendez-vous a eu lieu le 28 mars 2023 avec l'association Longchamp-Vélo (1 200 membres) afin de mener une réflexion autour de la reconnaissance d'un label relatif à la notion d'équipement sportif sur la voie publique, eu égard au développement des pistes cyclables qui entraîne une restriction en matière de sport cycliste sur la route.

La problématique du partage de la voie publique devient de plus en plus prégnante, notamment en périphérie des agglomérations. Une rencontre sera organisée avec la présidente de la Région, la maire de Paris, la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Marie-Françoise POTEREAU annonce qu'un événement 100 % féminin, ou mixte, sera organisé par la FFC et Longchamp-Vélo au mois d'octobre, afin de sensibiliser sur ce sujet.

Le Président déclare qu'une rencontre a été organisée avec Thierry TEBOUL, directeur de l'OPCO AFDAS, en vue d'une collaboration sur un grand projet concernant l'apprentissage des métiers du vélo dans le cadre des Championnats du monde 2027.

Il fait part de sa participation au congrès de la Fédération Française de Randonnée pédestre qui rencontre des difficultés similaires à celles de la FFC (itinéraires, nombre important de pratiquants non affiliés à un club, etc.).

Un rendez-vous a eu lieu avec Guillaume LEGAULT, Directeur Général de l'UCPA, pour échanger sur des problématiques communes et d'éventuels projets nationaux entre l'UCPA et la FFC.

Sylvain DUPLOYER déclare que l'UCPA envisage de créer un événement BMX et un événement Freestyle. Des contacts ont été pris avec Joël MARTINEZ dans ce sens.

Le Président se réjouit de cette nouvelle.

Il relate son rendez-vous avec Federico MUSI (Look Cycle Group) dont les échanges ont porté sur d'éventuelles convergences à l'international et sur l'équipement sportif des athlètes dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques.

7. Point juridique

Examen de la demande de licence de Monsieur XXX

Conformément aux dispositions de l'article 55 du Règlement Intérieur de la FFC, le Bureau Exécutif est saisi de l'examen de la délivrance d'une licence pour Monsieur XXXX.

L'article 55 précité dispose que :

La délivrance d'une licence sera refusée :

- 1°) à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises par les règlements fédéraux ;
- 2°) à toute personne coupable d'actes portant gravement atteinte à l'honneur ou à la probité, ou dont le comportement aurait été de nature à discréditer la FFC ou le sport cycliste en général. Dans les cas prévus au présent paragraphe, la décision sera prise par le Bureau Exécutif, sur rapport motivé du comité régional intéressé ou de la Ligue Nationale de Cyclisme, selon le cas.

Au cours de la saison 2022, une procédure disciplinaire a été ouverte à l'encontre de Monsieur XXX pour « manquement à l'honneur et à la probité », « violation délibérée des règlements fédéraux », et « comportement de nature à porter atteinte à l'image, la réputation ou aux intérêts du cyclisme ou de la Fédération ».

Lors de sa réunion du 21 septembre 2022, la Commission Nationale de Discipline de la FFC a décidé de prendre les mesures suivantes à son encontre :

- une interdiction de participer aux manifestations et compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFC jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- une interdiction de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la FFC jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- une interdiction de toute fonction notamment d'éducateur, d'arbitre et de Président de club, jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- une interdiction d'être licencié à la FFC jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- une inéligibilité aux instances dirigeantes fédérales jusqu'au 31 décembre 2022.

La Commission a également subordonné la reprise d'une licence fédérale à un examen préalable du Bureau Exécutif, conformément aux dispositions de l'article 55 du Règlement Intérieur Fédéral.

Par courrier en date du 6 avril 2023, le Comité Régional XXX, en application du dispositif de la décision de la Commission Nationale de Discipline du 21 septembre 2022, a informé le Bureau Exécutif et les services de la FFC que XXX avait fait une demande de licence de pratiquant « Sport Epreuve de Masse » en date du 22 mars 2023. Dès lors, il appartient au Bureau Exécutif de délivrer ou non la licence de Monsieur XXX.

Les membres du Bureau Exécutif ont été informés du dispositif de la décision non contestée de la Commission Nationale de Discipline du 21 septembre 2022 prise à

l'encontre de Monsieur XXX. Aussi, les membres ont pris connaissance que la Fédération Française de Cyclisme a été informée par les services ministériels de Signal-Sport qu'un arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2023 avait été pris, portant interdiction définitive pour Monsieur XXX d'intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'activités physiques et sportives ou d'exercer toutes fonctions mentionnées aux articles L.212-1, L.223-1, L.322-7 du code du sport, soit :

- enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle ;
- exercer les fonctions d'arbitres et juges ;
- exercer les fonctions de surveillant de baignade et de piscine.

Il appartient dès lors au Bureau d'apprécier si les éléments portés à son attention sont compatibles avec la délivrance d'une licence fédérale.

Le Bureau rappelle en préambule que les fédérations sportives agréées, a fortiori celles dépositaires d'une délégation du ministère chargé des Sports, participent à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives. Ainsi, compte tenu des objectifs assignés à ces fédérations par le législateur, ces dernières doivent assurer la protection physique et morale des personnes contre toute forme de violences physiques, psychologiques ou encore sexistes ou sexuelles, et garantir l'honorabilité de la pratique du sport dont elles ont la charge et l'exemplarité du comportement de leurs licenciés.

Le Bureau ne peut que constater que les faits retenus à l'encontre de l'intéressé et ayant donné lieu à une mesure administrative de suspension définitive, sont donc d'une particulière gravité. Dans ces conditions, le Bureau estime que la délivrance d'une licence représenterait un risque vis-à-vis des licenciés. Qu'en effet, toute prise de licence amènerait l'intéressé à pouvoir être potentiellement en contact avec d'autres licenciés, notamment mineurs. De par ses prérogatives de protection de ses licenciés, de garantir l'honorabilité de la pratique du sport dont a la charge la Fédération Française de Cyclisme et l'exemplarité du comportement de ses licenciés, le Bureau Exécutif décide en conséquence de refuser la demande de licence 2023 de Monsieur XXX.

Enfin, le Bureau précise que toute demande de licence pour les saisons futures devra également être soumise à un examen préalable par ce dernier dans les conditions déterminées à l'article 55 du règlement intérieur fédéral.

Marie-Françoise POTEREAU rappelle qu'il est absolument primordial que la FFC soit irréprochable en matière d'encadrement sportif, et de sensibiliser à nouveau les Comités Régionaux sur les contraintes d'hébergement et d'encadrement lors de leurs déplacements avec des sélections.

Le Président souscrit totalement à ces propos.

8. Point RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif de la Fédération s'établit à 58,21 salariés en CDD et CDI, au 31 mars 2023, et à 68,21, alternants et CDD de remplacement inclus.

Lors du CSE qui s'est tenu le mercredi 19 avril 2023, Nicolas ANDRÉ a présenté les postes disponibles au sein de son service dans le cadre du contrat FFC/COJO. Eu égard aux difficultés de recrutement, la recherche relative à ces postes sera lancée avant l'été afin qu'ils soient pourvus pour la fin de l'année.

Le plan vélo a également été présenté aux élus du CSE, ainsi que le plan de développement des compétences qui s'élève à 22 000 euros.

S'agissant de l'accord de télétravail, une quatrième réunion a lieu afin d'en définir plus finement la formulation. Ledit accord basé sur un forfait jours annuel pourrait être mis en place à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le Président souligne que le CSE a rendu hommage au travail accompli par la FFC qui a permis qu'une partie des salariés fédéraux soient présents dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques.

9. Point numérique

Fabien RAFFOUX aborde le sujet de l'organisation des épreuves par les Comités départementaux ou les Comités Régionaux, et par les entités conventionnées.

Pour rappel, actuellement, seule une entité affiliée (club) peut être organisatrice d'une épreuve. Or, dans le système, tous les éléments (numéro de l'épreuve, flux financiers, etc.) sont liés à ce club organisateur.

Afin de pallier cette situation, une épreuve aura dorénavant deux éléments à renseigner :

- le club support : le club qui servira à la codification de l'épreuve et aux différents traitements internes du système ;
- l'organisateur : soit le club support, soit une entité validée en tant qu'organisatrice.

La liste de ces entités sera établie par la validation de la signature de la convention pour les entités externes, ou par la validation de la structure pour les organes déconcentrés FFC (membre du Bureau directeur désigné et licenciés sur la saison).

Ce nouveau système n'entraînera aucune modification dans l'organisation effective actuelle pour les régions ou la FFC (flux financiers et éléments organisationnels), mais permettra d'assurer un affichage clair de toutes les informations et l'édition des attestations d'assurance des organisateurs. Ainsi, la transparence sera totale d'un point de vue organisationnel.

Yannick POUÉY confirme que les responsabilités seront redistribuées correctement aux niveaux idoines à la faveur de ce nouveau système.

Fabien RAFFOUX évoque ensuite les contrôles d'honorabilité et annonce que 9 756 contrôles ont été soumis au ministère de l'Intérieur à ce jour, mais qu'environ 650 vérifications d'informations restent à effectuer, car certaines informations ne correspondent pas à une identité valide.

Par ailleurs, 4 700 personnes n'ont pas saisi les informations permettant le contrôle et à l'adresse desquelles une relance sera effectuée selon un processus prédéfini. Enfin, la FFC ne peut contacter 429 personnes en raison de l'absence d'adresse email ou d'une erreur dans la rédaction de l'adresse email. En conséquence, il importe de mettre en place des actions pour éviter ce type de situations.

Le Président alerte sur la nécessité de trouver une solution pour éviter que des personnes réussissent à se soustraire aux contrôles d'honorabilité.

Fabien RAFFOUX souligne que certaines fédérations sportives refusent de délivrer une licence en l'absence des éléments de contrôle. Il conviendra en effet d'ajuster le système la prochaine saison.

IV. INTERVENTIONS DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER aborde le sujet du certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) et déclare que sa proposition de règlement pour la prise de licence a été validée par les commissions médicales de la FFC, des Fédérations françaises de Triathlon, d'Athlétisme et de Natation. La réglementation de la FFC est en cours de réécriture et sera soumise au Bureau Exécutif du mois de mai.

S'agissant des non-licenciés et de leur participation aux compétitions organisées ou autorisées par la FFC, trois solutions sont actuellement à l'étude.

À noter que l'UFOLEP ne demande plus de certificat pour participer aux compétitions et que la loi stipule que les fédérations doivent préciser si elles intègrent ou non les licences des autres disciplines. En conséquence, il importe de prendre en compte ces éléments dans la réflexion. Le texte de cette réglementation sera proposé au Conseil Fédéral du mois de juin.

Le Président souligne qu'il est essentiel de mener une réflexion approfondie sur ce sujet au regard des enjeux existants.

Éric MEINADIER évoque le paragraphe 8 du Titre I du règlement médical qui est en contradiction avec les RTS Route et spécifie qu'il conviendrait d'harmoniser les textes *ad hoc*.

Yannick POUEY confirme qu'une réflexion sera menée sur ce sujet dans les meilleurs délais.

Éric MEINADIER informe d'une nouvelle sollicitation transgenre. Il s'agit d'un homme de cinquante ans licencié Access 2 en 2023 qui souhaite participer aux épreuves en tant que femme. Pour rappel, lors du Bureau Exécutif du mois de mai 2022, il avait été décidé que l'inclusion des transgenres se ferait strictement selon les modalités du règlement UCI. Or, il convient aussi de définir la catégorie à laquelle un homme devenu femme appartiendra à l'issue de sa transformation.

Le Président indique que cette personne sera traitée comme une nouvelle licenciée, laquelle choisira sa catégorie sous couvert des comités régionaux.

2. Directeur technique national

Christophe MANIN procède à la présentation des derniers rankings des cyclistes fédéraux :

- ranking hommes : deuxième ;
- ranking femmes : cinquième ;
- Poursuite par équipe hommes : troisième sur dix quotas ;
- Poursuite par équipe femmes : deuxième sur dix quotas ;
- Poursuite par équipe hommes : deuxième sur huit quotas ;
- Poursuite par équipe femmes : cinquième sur huit quotas ;
- VTT hommes : troisième sur huit nations pour un quota maximum de deux ;
- VTT femmes : deuxième sur huit nations ;
- BMX hommes : premier pour un quota de trois ;
- BMX femmes : douzième ;
- BMX Freestyle hommes : troisième ;
- BMX Freestyle femmes : neuvième ;

Les modalités des sélections relatives au BMX Freestyle seront proposées lors du prochain Bureau Exécutif.

S'agissant du Centre national du cyclisme, le rapport d'audit label Grand Insep a été rendu sur les différentes thématiques étudiées et les principaux éléments sont les suivants :

- Bien s'entraîner : tous les points sont positifs. Aucun dysfonctionnement n'a été signalé ;
- Bien vivre : tous les critères sont remplis ;
- Bien soigner : l'absence d'infirmerie a été relevée, mais ce point devrait être corrigé à la faveur de l'installation du centre de santé ;
- Bien se former : difficulté dans l'accueil des mineurs qui nécessite un maître d'internat.

Une commission s'est tenue lundi 17 avril durant laquelle Christophe MANIN et Alexandre URBAIN ont répondu à différentes questions du jury concernant le montage Centre national du cyclisme et les perspectives ; la convention *ad hoc* ; les prestations du Cube, et la gestion de la période des Jeux olympiques et paralympiques.

Les axes d'amélioration sont les suivants :

- l'habillage et la décoration des chambres ;
- le développement d'un réel espace de vie de type foyer, à destination des permanents et des ponctuels (avec télévision, console, jeux...) ;
- le déploiement d'un véritable centre de santé du cyclisme (en projet horizon 2025) ;

- la restauration avec une adaptation toujours plus poussée des menus en fonction des typologies d'athlètes et optimisation des horaires décalés ;
- la réalisation du SMR sur place (en lien avec le projet de centre de santé).

Le Président déclare que ce label constitue une reconnaissance du travail effectué au sein de la FFC dans le cadre de la performance française.

Patrick CLUZAUD souhaite savoir si ce label permet d'obtenir de nouvelles subventions.

Christophe MANIN répond par la négative. En revanche, il est certain qu'il permet d'améliorer les dispositifs qui doivent l'être au travers de l'audit réalisé.

Il aborde ensuite la formation fédérale des dirigeants employeurs de la FFC mise au point par Thierry BEDOS et Aymeric AVRIL. Ladite formation sera financée par l'AFDAS et/ou COSMOS et concernera les dirigeants des associations FFC qui emploient déjà du personnel et aura pour objectifs :

- de définir et développer une offre sportive innovante permettant de s'adapter aux grandes tendances actuelles ;
- d'identifier les modèles économiques des structures, leurs forces et leurs limites ;
- de connaître les acteurs et les différentes sources de financement d'une structure sportive ;
- d'élaborer une stratégie de recherche de fonds et diversifier les sources de financement ;
- d'identifier les techniques de communication et de motivation d'une équipe de bénévoles et/ou de salariés ;
- de prendre conscience des obligations de l'employeur et du salarié ;
- de connaître les enjeux et respecter les éléments essentiels du contrat de travail.

Cette formation sera composée de trois modules à distance :

- module 1 : la diversification de son offre sportive pour identifier un besoin ;
- module 2 : le management de son équipe ;
- module 3 : le financement pour les associations sportives.

La plaquette avec les éléments afférents sera mise en ligne et un email sera envoyé à tous les dirigeants et les élus concernés avec une préinscription en ligne qui commencera la semaine du 24 avril 2023, soit deux mois avant le début de la formation.

Yannick POUHEY note qu'il conviendrait d'exposer ce sujet lors du prochain CNPR.

Le Président souscrit à cette proposition.

3. Président de la LNC

Xavier JAN revient sur les propos du Président concernant les résultats des cyclistes français et confirme leurs difficultés à s'exprimer pleinement lors des compétitions WT.

À ce jour, six équipes étrangères monopolisent de très nombreux talents grâce à d'importants budgets, autrement supérieurs à ceux des équipes françaises. En conséquence, il devient extrêmement difficile de les concurrencer. La première équipe française (Groupama-FDJ) occupe la septième place du classement.

En dépit de cette situation, il convient tout de même de souligner les très belles performances de Christophe LAPORTE et de Florian GODON.

À noter également le comportement admirable de l'équipe de Roubaix (pour rappel, le contrat Go Sport a été dénoncé) qui fait face à des difficultés et à l'adversité. La LNC se tient au côté des coureurs, lesquels continuent de se battre, dans cette période compliquée.

À la suite de la confirmation de la décision de la Haute-Autorité pour la transparence de la vie publique, deux vice-présidents de la Ligue ont annoncé leur démission de cette fonction, tout en conservant leur poste d'administrateurs.

S'agissant du sujet relatif aux frais de police et de gendarmerie, les membres de la LNC ainsi que les organisateurs ont le sentiment de ne pas être entendus ni écoutés : alors que le nombre de municipalités continue de baisser, le montant des frais de police et de gendarmerie ne cesse d'augmenter, sans qu'il soit possible de vérifier les factures et les justificatifs afférents. Lors du dernier Conseil d'administration de la LNC, la colère était prégnante et certains membres ont manifesté le désir de l'exprimer publiquement au travers de différents moyens. Lors de cette séance, Xavier JAN a rappelé la nécessité d'avoir une approche cohérente et constructive sans tomber dans la provocation. Il importe que la LNC et FFC mènent une réflexion commune sur ce sujet pour le moins sensible.

L'éventuelle interdiction concernant le *naming* des sociétés de Paris sur les équipes est également une source d'inquiétudes importantes, notamment au sein de la FDJ et des professionnels, alors que les équipes étrangères continueraient d'afficher leurs sponsors étrangers, y compris de boissons alcoolisées, sur leurs maillots lors des épreuves du calendrier français.

L'accord relatif à l'intéressement des prix de courses est remis en cause par des Urssaf régionales qui souhaitent imposer des charges sociales aux prix sans qu'il soit possible de les anticiper. La Ligue contactera le ministère des Finances et le ministère des Sports afin de réaffirmer l'accord par le passé.

Un audit des comités des organisations est en cours afin d'appréhender plus finement le fonctionnement de ces structures, de réfléchir au calendrier et à une mutualisation des coûts, et de dynamiser les organisateurs bénévoles, dont la situation de certains demeure très fragile.

Dans le cadre du partenariat mis en place lors de la dernière Assemblée générale visant à collecter les pneus usagers auprès des équipes professionnelles, une

première collecte a été effectuée. Elle fournira une centaine d'heures de travail à des personnes en situation de handicap de la société « La Vie est belle » qui exposera les objets réalisés à partir de pneus de vélo usagés lors des Championnats de France. La Ligue a à cœur de valoriser les actions possibles en matière de RSE, comme le nettoyage des lieux avant et après le passage d'une course.

Le Président évoque le sujet relatif aux forces de l'ordre et confirme qu'il s'agit d'un sujet complexe et délicat. Il importe de poursuivre une réflexion et les différentes actions sur ce sujet eu égard aux enjeux du cyclisme sur la route.

S'agissant du sponsoring, la FFC poursuivra ses actions en collaboration avec ses partenaires afin que le sport français ne soit pas isolé : il importe que les athlètes puissent continuer à évoluer au plus haut niveau.

V. COMMISSIONS

1. Cyclisme au féminin

En préambule, le Président adresse tous ses remerciements à Marie-Françoise POTEREAU, Marc TILLY, Nicolas ANDRÉ et son équipe pour leur travail concernant la mise en place des propositions de critère pour la labellisation des équipes Continentales femmes UCI et qui vise à réguler l'activité professionnelle féminine afin de la différencier de l'activité en club amateur. Pour ce faire, la Commission a établi des critères d'accès à la Continentale considérés comme professionnels dans le système français.

Nicolas ANDRÉ explicite que les représentants des équipes, Stéphane DELCOURT (Groupe sportif WT FDJ-Suez) et Gaël LE BELLEC (Groupe Sportif Continental Cofidis), ont effectué un sondage auprès des sept structures (six équipes Continentales et une World Tour) sur des critères prédéfinis. À l'issue de ce sondage, les critères suivants ont été retenus :

- un budget annuel minimum par équipe : 775 000 euros ;
- huit ou dix filles salariées à temps plein (minimum SMIC français sur douze mois) ;
- quatre salariés à temps plein (CDI ou CDD) en encadrement, dont au minimum un Directeur Sportif diplômé au regard de la réglementation FFC.

La Commission a rédigé un document provisoire établissant les conditions d'enregistrement pour 2024, document sur lequel le Bureau Exécutif de la FFC devra impérativement statuer lors du Bureau Exécutif du 11 mai prochain.

Marie-Françoise POTEREAU observe que le travail réalisé avec la Commission a été extrêmement satisfaisant : les échanges ont été nombreux et qualitatifs, d'autant que les équipes ont pu faire valoir leur vision.

La professionnalisation du cyclisme féminin ne manquera pas d'élever le niveau des équipes. Toutefois, elle tient à attirer l'attention sur la qualité de l'encadrement.

Le Président confirme que ce projet permettra aux sportives qui souhaitent s'engager dans une équipe professionnelle de progresser.

Patrick CLUZAUD s'enquiert du nombre de sportives rémunérées.

Nicolas ANDRÉ répond que 76 sportives françaises font partie d'une équipe Continentale française ou étrangère, ou World Tour, et sont par conséquent susceptibles d'être rémunérées.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel ils réaffirment leur volonté que toutes les cyclistes considérées professionnelles soient dans les équipes Continentales soient des salariées à temps plein sur un minimum de douze mois, au salaire minimum en vigueur en France ou au salaire conventionnel (100% de l'effectif qui est compris entre 8 et 16 filles selon la réglementation UCI).

En marge, il est évoqué la possible distinction des épreuves féminines amateurs et professionnelles aux Championnats de France sur route dès 2024 afin de décerner deux titres distincts dans deux courses distinctes*.

** Les membres du Bureau Exécutif indiquent qu'il faudra prendre la précaution d'observer les effectifs dans chacun des pelotons, en particulier sur celui des professionnelles françaises sur la saison à venir.*

Marie-Françoise POTEREAU évoque le dispositif Vivre Vélo au féminin, dispositif qui fonctionne de manière très satisfaisante, notamment grâce au service Communication et à la DTN. Elle procède à la présentation de son avancée.

Les Ambassadrices sont réparties harmonieusement sur l'ensemble du territoire français. À noter que trois d'entre elles ont participé au Paris-Roubaix Challenge (Cindy MORVAN, Clémence TATREAU et Delphine REINERT).

Les actions 100 % filles prévues prochainement sont :

- Vélo in Paris — 27 au 29 mai, avec la présence de Cinthia VOET (ambassadrice Île-de-France) qui proposera tout au long du week-end des sorties vélo dans Paris, et d'un stand promotionnel du programme ambassadrices ;
- Vélodrome de Roubaix – 14 octobre, organisation d'une journée baptême 100 % filles ;
- circuit de Longchamps en octobre 2023 (date à définir), organisation d'une journée 100 % filles avec des propositions de créneaux randonnée et des ateliers mécaniques.

En partenariat avec la FDJ, trois randonnées mixtes de 100 personnes maximum seront organisées dans le cadre du Tour de France sur les étapes de Clermont-Ferrand, Albi, Pau et Onet-le-Château (à confirmer). Le départ est prévu juste après celui des pros.

Dans une volonté de professionnalisation de l'encadrement féminin, douze femmes ont été identifiées pour éventuellement suivre une formation professionnelle (DEJEPS/BPJEPS). Par ailleurs, une enquête a été envoyée vers les SHN, CN et Espoirs afin d'appréhender leur désir de s'engager dans l'encadrement du sport cycliste. Cette enquête a recueilli 91 répondants, dont 47,2 % de féminines. 41 répondants, dont 20 femmes, ont laissé leurs coordonnées pour être informés sur

l'encadrement du sport cycliste. Ces femmes recevront des informations et seront accompagnées sur leur projet.

Le 8 mars 2023, un rendez-vous a lieu avec l'association « Les femmes à vélo » à l'issue duquel a été signé le Manifeste des Femmes À Vélo destiné à porter la voix des professionnelles du milieu et des pratiquantes.

Lors d'une rencontre entre la FFC et Ophélie LAFFUGE, fondatrice de « Beyond My Bike », la vitrine des femmes à vélo et créatrice de l'association « Les femmes à vélo », les échanges ont porté sur les possibilités d'actions communes, telles que :

- des tables rondes sur des événements ;
- une mise en lien avec le réseau ambassadrices ;
- l'invitation du réseau femmes à vélo sur nos actions nationales 100 % filles.

Dans le cadre du dispositif « Dirigeants de demain » proposé par le CNOSF, les trois candidatures proposées par la FFC ont été retenues. Il s'agit de Lilian PONIER, Marine SEVOZ et Camille AUTIER.

Enfin, s'agissant de la prévention des violences, plusieurs actions sont en cours, telles que des actions de sensibilisation, la réalisation d'une vidéo d'animation à destination des 8-14 ans mettant en scène des vélos comme acteurs, et les contrôles d'honorabilité qui ont permis de repérer deux personnes au casier judiciaire non conforme.

Le Président relate l'opération « Elles arrivent » prévue en partenariat avec ASO en marge du Tour de France féminin et qui regroupera 48 jeunes filles. Un accueil sur les étapes du Tour sera organisé, avec la découverte du contexte organisationnel et la rencontre des équipes.

Ce projet revêt d'importants enjeux de communication dans la mesure où il a vocation à encourager des jeunes filles à rejoindre le cyclisme sur Route et à créer une attractivité en région. Un plan média viendra soutenir cette opération, pour laquelle un partenaire est également en cours de recherche.

VI. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA annonce que la trésorerie fédérale est pour l'heure satisfaisante du fait des produits liés aux licences, de la perception des différentes subventions et de l'emprunt relatif à l'acquisition des locaux de Trappes.

Le prochain rapprochement budgétaire, celui à fin mars, qui sera présenté lors du Bureau Exécutif du 11 mai 2023, coïncidera avec la préparation du prochain budget rectificatif, lequel sera présenté au Bureau Exécutif du mois de juin. Dans le cadre de cette préparation, il importe que toutes les directions transmettent à Christophe XHONNEUX les éléments idoines pour le 9 mai 2023 et qu'elles anticipent précisément le second semestre de l'année comptable.

À noter que parmi les prochaines échéances, figure celle concernant la tarification 2024 qui sera établie au mois de juillet. Les élus du Bureau Exécutif sont invités à émettre leurs propositions sur ce sujet.

VII. POINT AFFAIRE KING

Ce dossier est soumis au principe de confidentialité au titre du RGPD.

Le dossier est évoqué en détail pour la bonne information des membres du Bureau Exécutif.

Pour rappel, l'accident et l'ouverture du dossier date de 2002 et l'ensemble des processus contradictoires se sont terminées en 2022 par la reconnaissance de la responsabilité de la FFC.

La victime est prise en charge indépendamment des procédures et négociations en cours grâce à un fonds d'indemnisation qui dans ce cas se subroge afin de ne pas causer des difficultés individuelles.

La couverture assurantielle du contrat de l'époque ne suffit pas à combler les sommes dues.

A ce stade, il existe encore des possibilités de discussions et négociations avec certaines parties mais la spécificité de ce domaine amène à aller chercher des compétences juridiques particulières. Il est donc décidé de faire appel à un avocat spécialisé et de conclure une convention dans les règles de cette profession sur une base d'intéressement.

Au regard du risque financier patent très élevé, il est prévu de solliciter la commission des finances, et de faire une information au prochain Conseil Fédéral, moyennant les règles de confidentialité précisées ci-dessus.

VIII. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU indique que le Président a rédigé un courrier destiné à recueillir des candidatures dans le cadre de la recherche d'officiels techniques nationaux complémentaires aux désignations officielles. Ce courrier a recueilli un taux de retour de 60 % et la liste des arbitres retenus a été établie dans le respect de la parité lorsque celle-ci était possible.

Le Président fait valoir le soin apporté aux courriers de motivation et la qualité des parcours des candidats.

Marie-Françoise POTEREAU évoque les Pavillons Archi-Folies qui seront situés dans la zone Club France de La Villette. Ces stands dessinés par des écoles d'architectures seront des lieux de promotion de l'activité sportive et de présentation des disciplines. La FFC sollicitera les clubs de la Région parisienne, afin qu'ils viennent animer ces pavillons, et ainsi participer activement à des événements autour des Jeux olympiques.

Patrick CLUZAUD explicite que les informations relatives au Club France sont encore peu nombreuses, notamment en ce qui concerne son modèle économique.

Le Président déclare que la désignation de la société attributaire pour ce marché a eu lieu la semaine précédente et que les éléments afférents devraient être communiqués au début de l'automne.

IX. POINT LOCAUX DE TRAPPES

En préambule, Gilles DA COSTA tient à rappeler que les locaux de Trappes deviendront le Siège officiel de la Fédération Française de Cyclisme, laquelle verra ses activités réparties sur ce site et sur celui du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

En conséquence, il conviendra de trouver une appellation pour ces nouveaux bâtiments qui s'étendent sur près de 1 900 mètres carrés, mais aussi d'être très attentif au soin apporté au programme de la future implantation, tant sur le plan administratif, institutionnel, technique, sportif et médical. Aussi le travail de réflexion et de recensement des besoins a-t-il d'ores et déjà commencé entre les différents services fédéraux. Entre le 15 mai et le 15 juin 2023, un état des lieux des besoins sera ensuite effectué avec une analyse des conséquences sur l'organisation fédérale actuelle, puis tous ces éléments seront confiés au programmiste retenu qui permettra de lancer le volet bâtementaire.

Par ailleurs, il est rappelé que la Fédération devra libérer les locaux du vélodrome entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2024. Une mission du COJO est attendue pour le mois de juillet 2023 afin d'explicitier les conditions liées au déménagement, lequel impliquera la réalisation d'un inventaire sur la partie sportive et sur la partie administrative. Parallèlement, une réflexion sera menée en interne concernant les conditions de vie lors des Jeux olympiques et paralympiques, période durant laquelle le télétravail sera très certainement renforcé temporairement.

Ludivine DESMONTS-MORNET fait part des nombreuses rumeurs circulant au sein de la FFC concernant le transfert de certains services dans les nouveaux locaux. Aussi conviendrait-il de diffuser une information sur ce sujet dès que les éléments seront définis.

Gilles DA COSTA observe que les plans relatifs au changement de localisation ne sont absolument pas définis pour le moment, excepté pour le personnel de Montry. Pour autant, il est évident qu'il existe un enjeu de dialogue social autour de ce sujet qu'il importe de prendre en compte avec la communication des échéances.

Le Président relève que ce sujet ne semble pas être un point d'inquiétude sociale. Pour autant, il importe en effet de communiquer clairement les informations idoines, notamment au travers du CSE.

Gilles DA COSTA réitère que la qualification du site — qui est pour l'heure considéré comme un site annexe — revêt une importance majeure eu égard aux éventuelles inquiétudes, et que la qualité des conditions de liaisons sera fondamentale.

Sylvain DUPLOYER ajoute qu'il est essentiel que l'aménagement de ces locaux soit attractif pour susciter l'envie de s'y installer.

X. POINT SUR LA PRÉPARATION DU CNPR DE 12 ET 13 MAI 2023

Le Président annonce que le prochain CNPR sera composé de deux séquences et les sujets abordés seront les suivants :

- le vendredi 12 mai après-midi : le CACI ; le programme « Elles arrivent » ; les Jeux olympiques et paralympiques et leurs mises en perspective sur les

territoires ; le bilan de la réforme des licences et des activités ; l'outremer et les étrangers avec la double appartenance ; la formation des dirigeants employeurs ;

- samedi 13 mai matin : un brainstorming sur le sujet des licences afin d'en tirer des orientations en matière de réflexion ; les questions diverses.

XI. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD déclare que les prospections de nouveaux partenaires se poursuivent et qu'un travail a été effectué sur l'élaboration d'une plateforme destinée au suivi de la carrière des athlètes en collaboration avec la DTN. Le développement de cet outil fortement souhaité par la DTN sera principalement financé par des aides de l'ANS.

Ludivine DESMONTS-MORNET procède à la présentation de la stratégie de communication autour de Paris 2024 que son service souhaite mettre en place et qui est le fruit d'un travail collectif mené en plusieurs phases.

Les quatre objectifs de cette communication sont les suivants :

1- Valoriser les athlètes et le travail effectué par la FFC pour qu'ils soient performants le jour J

Deux projets de programmes visant à valoriser les athlètes qui défendront les couleurs de la FFC sont prévus :

- trente capsules vidéo « À la rencontre de... » qui présenteront la première compétition et la première victoire des athlètes, ainsi que leur plus beau souvenir, leur premier vélo, etc. ;
- quatre vidéos « Sur la route de Paris », soit une vidéo par collectif (Piste, BMX Race, BMX Park, VTT) pour suivre la préparation des athlètes et ainsi montrer ce que la FFC leur apporte afin qu'ils soient au haut de leur forme le jour J.

2- Faire vibrer la communauté de fans et de licenciés

Le relais collectif de la flamme sera mis en place avec une opération de recrutement (jeunes EFC, licenciés et bénévoles) ainsi qu'un espace sur le site Internet qui relatera toutes les informations relatives à Paris 2024.

3- Promouvoir les disciplines fédérales et attirer de nouveau pratiquant

Des contenus spécifiques seront produits, tels que dix capsules vidéo intitulées « Tout savoir sur... » qui évoqueront l'ensemble des disciplines fédérales. Ces vidéos seront utilisées en amont, durant les Jeux et après notamment auprès des Écoles Françaises de Cyclisme, des clubs, etc. En outre, deux vidéos de reconnaissance des circuits sur Route et du VTT seront développées avec entraîneurs nationaux.

4- Inscrire le cyclisme dans les valeurs de l'olympisme

Une série de contenus photos et éditoriaux « dans le rétro... » sera réalisée. Ces outils mettront en avant les grands exploits des championnes et des champions fédéraux

lors des Jeux olympiques, ainsi que des informations plus insolites comme le nom d'anciennes disciplines olympiques.

La communication se déroulera en trois temps :

- de septembre 2023 à juin 2024 : « En route vers Paris 2024 » ;
- du 24 juillet au 1^{er} août 2023 : le temps fort des Jeux olympiques ;
- dès septembre 2024 : campagne de recrutement destinée à susciter l'envie de rejoindre un club, et par conséquent, d'avoir de nouveaux licenciés.

Les supports de communication utilisée seront :

- le site Internet de la FFC avec une rubrique dédiée à Paris 2024 qui contiendra toutes les informations relatives à la billetterie, au calendrier, au parcours de la flamme, au suivi des athlètes et des disciplines ;
- les réseaux sociaux et ceux des athlètes ;
- les médias dits traditionnels ;
- des expériences sur le terrain.

L'activation des médias se fera à compter du mois de mars 2024 lors d'un point presse avec les *head coaches* qui présenteront les listes élargies des athlètes.

En avril 2024, une journée J-100 sera organisée par le CNOSF à laquelle des athlètes fédéraux participeront.

Puis, entre mi-mai et le mois de juillet, les annonces de sélections officielles seront diffusées dès leur validation par le CNOSF.

Un « content day » sera organisé en septembre ou en octobre en collaboration avec la DTN pour produire tous les contenus avec une trentaine d'athlètes qui consacreront chacun et chacune une journée entière à cette production. Lors de cette journée, ils pourront également bénéficier d'un média training et d'une formation à la règle 40. Une fois montés, ces contenus seront diffusés à compter du mois de novembre et durant plusieurs mois.

Dans une volonté d'impliquer les clubs, des salariés et des licenciés, la DTN et le service de communication ont réfléchi à la possibilité de créer une fan-zone lors des courses sur Route qui se tiendront le samedi 3 et le dimanche 4 août sur les bords du circuit olympique (grand écran, animations avant le passage des athlètes, kits de supporters, buvette). Paris 2024 s'est montré assez favorable à cette initiative.

Marie-Françoise POTEREAU craint que les nombreuses activités d'ores et déjà prévues, comme l'animation des Archi-Folies ou la présence de la FFC au Club France, complique la création de cette fan-zone.

Yannick POUÉY estime que la mise en place d'une fan-zone constitue un projet intéressant.

Le Président le confirme et indique qu'il convient de poursuivre l'étude de faisabilité de ce projet, notamment au regard des contraintes afférentes.

Ludivine DESMONTS-MORNET évoque ensuite la mise en place du dispositif de suivi en « Live » avec :

- l'annonce du programme quotidien ;
- l'annonce des résultats et réactions des athlètes ;
- la reprise de certains contenus dévoilés en amont ;
- les conférences de presse avant les compétitions au Tremblay, excepté pour le BMX Park ;
- la récupération des photos en direct ;
- la présence d'équipe de production de contenus au club France ;
- l'accompagnement des athlètes dans leur parcours médias.

À l'issue des Jeux olympiques, de septembre à novembre 2024, une campagne de recrutement de nouveaux licenciés intitulée « Rejoins tes champions dans un club » sera lancée. Ladite campagne fera valoir que les championnes et les championnes des Jeux olympiques ont démarré dans un club amateur.

Le Président souligne qu'il importe de faire également le lien avec les Championnats du monde de 2027 qui sont une échéance essentielle pour la FFC.

Ludivine DESMONTS-MORNET prend le point.

Elle déclare que le budget du plan de communication présenté est pour l'heure estimé à 60 000 euros.

Le Président salue la qualité de ce plan et remercie Ludivine DESMONTS-MORNET et son équipe pour ce travail de réflexion.

XII. STRATÉGIE RSO

Gilles DA COSTA souligne que le projet fédéral prévoit le développement d'activités au titre de la RSO (Responsabilité sociale des organisations). La commission *ad hoc*, laquelle est animée par Nicolas ROUGEON, a établi des propositions d'actions en collaboration avec un cabinet extérieur qui a mené au préalable une enquête interne au travers d'auditions et de questionnaires.

En préambule, Nicolas ROUGEON rappelle la définition de la RSO selon le CNOSF :

« La Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) est la démarche mise en place par une association afin d'intégrer les enjeux du développement durable dans ses activités en prenant en compte des critères sociaux, économiques, écologiques, éthiques, d'innovation... en lien avec toutes les parties prenantes (salariés, bénévoles, partenaires, prestataires, pratiquants...). »

Eu égard à leur activité d'utilité sociale, leur statut associatif et/ou dans le cadre de leur délégation, les organisations sportives mettent en œuvre des actions de responsabilité sociétale (RSE/RSO) depuis toujours. La RSO est donc loin d'être une nouveauté pour le Mouvement sportif. Elle est inscrite dans son ADN, mais les fédérations et les clubs n'en ont pas toujours conscience.

Cet engagement sociétal se traduit notamment par la mise en place et la promotion d'activités physiques et sportives en faveur de l'éducation, de l'égalité, du respect, de la mixité et de la cohésion sociale, de la santé et du bien-être tout en sensibilisant les pratiquants à leur environnement.

S'agissant du cadre réglementaire, il est notamment régi par :

- l'accord de Paris 2015 (2 COP) et la charte pour l'action climatique sur le plan international ;
- le plan de sobriété énergétique du sport publié en octobre 2022 dont l'axe 5 affirme la nécessité de soutenir activement le développement de la pratique du vélo, de la marche et du covoiturage, ainsi que la charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'évènements sportifs, les gestionnaires de grands équipements sportifs et sites d'accueil et les établissements publics du sport sur le plan national.

Afin de réaliser l'audit RSO de la FFC, le cabinet extérieur a lancé une étude qualitative et quantitative basée sur des interviews et menée au début de l'année 2023 à laquelle 1 600 personnes (élus, salariés, partenaires, fournisseurs de la FFC et dirigeants) ont répondu. Cette étude visait à dresser un état des lieux et percevoir les attentes de notre écosystème sur la thématique RSO.

Ludivine DESMONTS-MORNET ajoute que cet audit a permis d'appréhender les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la FFC en matière de RSO.

Quatre thématiques prioritaires ont émergé de cette étude :

- les transports et la mobilité : 100 % de choix positifs ;
- la santé et le bien-être : 62 % de choix positifs ;
- l'éducation et la sensibilisation : 69 % de choix positifs
- l'égalité femmes-hommes : 62 % de choix positifs.

Nicolas ROUGEON expose ensuite la proposition de politique RSO de la FFC.

Gouvernance : engager et piloter une dynamique collective et responsable

- structurer en interne le pilotage et la coordination de la politique RSO de la Fédération ;
- ouvrir la gouvernance, se rapprocher et collaborer avec des acteurs tiers pour répondre à des thématiques spécifiques ;

- sensibiliser l'exécutif et former les organes déconcentrés aux principes fondamentaux de la RSO ;
- accompagner et outiller les organisateurs d'événements dans leurs démarches économie-responsables ;
- évaluer et mesurer l'impact des actions menées.

Environnement : contribuer à la transition écologique du cyclisme

- anticiper et réduire l'impact environnemental des transports liés aux activités de la Fédération (Siège fédéral, événements, compétitions) ;
- réparer, réutiliser redistribuer ou recycler les équipements favorisant la pratique du cyclisme pour tous ;
- limiter l'utilisation de certains produits d'entretien du matériel et restreindre les consommations en eau potable pour contrôler la pollution engendrée par le vélo. Améliorer la gestion de l'eau ;
- favoriser la gestion des déchets et prévenir toute forme de gaspillage liée à l'organisation d'événements ;
- développer la pratique et la visibilité du cyclisme féminin, professionnel et amateur ;
- contribuer à l'identification du vélo comme outil « santé et bien-être » favorisant la lutte contre la sédentarité et l'émancipation des publics éloignés de la pratique sportive ;
- éduquer tous les publics aux bienfaits du cyclisme pour la Planète.

Sociétal : contribuer à la transition écologique du cyclisme

- développer la pratique et la visibilité du cyclisme féminin, professionnel et amateur ;
- contribuer à l'identification du vélo comme outil « santé et bien-être » favorisant la lutte contre la sédentarité et l'émancipation des publics éloignés de la pratique sportive.

Tous ces éléments sont parfaitement en adéquation avec le plan fédéral « Tous en selle pour 2024 ».

Ludivine DESMONTS-MORNET tient à souligner que la RSO ne constitue absolument pas un frein pour la FFC, mais au contraire, elle est une opportunité permettant de toucher de nouveaux publics et de décrocher de nouveaux financements.

Les axes de communication et marketing sont les suivants :

- le marketing de l'offre : développer une offre marketing spécifique autour des actions RSO de la FFC :

- choisir les actions RSO à valoriser auprès de partenaires (féminisation, recyclage, mobilité...);
 - travailler sur la définition d'une offre RSO ciblée ;
- la prospection commerciale : trouver des acteurs cohérents pour accompagner les actions RSO de la FFC :
 - établir une liste d'entreprises pour élargir le réseau de partenaires ou de mécènes ;
 - commercialiser l'offre RSO auprès de ces prospects ;
 - le financement public : se servir du savoir-faire en matière de recherche de financement au profit de la RSO :
 - utiliser le savoir-faire de la FFC en termes de recherche de financement au profit des actions RSO de la FFC ;
 - trouver des acteurs engagés et cohérents pour former un ou plusieurs consortiums ;
 - la communication externe : faire de la RSO un axe de communication à part entière :
 - valoriser la démarche fédérale et les actions RSO ;
 - créer du contenu dédié aux actions RSO ;
 - différencier les contenus sportifs des contenus RSO pour alimenter la ligne éditoriale de la FFC ;
 - la communication interne : impliquer et informer l'ensemble des élus et des salariés de la FFC :
 - diffuser largement les informations relatives aux actions responsables de la FFC ;
 - ouvrir un canal de communication interne pour favoriser la remontée d'informations RSO (Teams) ;
 - dédier des temps d'information et de sensibilisation à destination des élus et des salariés.

Ludivine DESMONTS-MORNET et Nicolas ROUGEON adressent tous leurs remerciements à Pierre-Louis MANOUVRIER qui a collaboré à la conception de cette présentation et dont la contribution a été fort utile. Ils remercient également le groupe de travail qui est particulièrement actif et dont les propositions sont particulièrement pertinentes.

Gilles DA COSTA alerte sur l'importance de ne pas aborder le sujet de la RSO sous l'angle de la culpabilisation qui conduira inmanquablement les actions entreprises à l'échec. Les acquis, l'expérience et les acquis en matière d'environnement sont pour le moins hétérogènes entre les individus. Dès lors, il convient de concevoir ces sujets comme des séries de victoires : chaque élément qui contribue à un enjeu de RSO est assurément une victoire.

Le Président ajoute qu'il importe de traduire les axes présentés par Ludivine DESMONTS-MORNET et Nicolas ROUGEON en outils et en éléments concrets, et de les mesurer afin d'appréhender le chemin parcouru par la Fédération sur ce sujet qui aujourd'hui est inévitable.

Il adresse tous ses remerciements aux personnes ayant contribué à ce précieux travail.

XIII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2023 et 2024 les épreuves suivantes :

2023

BMX Racing

UCI C1

- Avignon, du 28 au 29 octobre 2023 ;
- Saint-Quentin-en-Yvelines Pro Séries, le 9 septembre 2023 ;
- Yvelines Pro Series, le 10 septembre 2023 ;
- Indoor Saint-Étienne, du 11 au 12 novembre 2023.

VTT

Championnat d'Europe DH

- Les Menuires, du 18 au 20 août 2023 ;

Coupe de France descente marathon

- Pra Loup, du 19 au 20 août 2023 ;
- Ax 3 Domaines, du 9 au 10 septembre 2023 ;
- Saint-Paul, île de La Réunion, du 2 au 3 décembre 2023.

2024

BMX Racing

Challenge France Sud-Ouest

- Denguin, dates à confirmer.

Cyclo-cross

Coupe de France 2023-2024

- Albi, du 11 au 12 novembre 2023 ;
- Lieu à définir : du 9 au 10 décembre 2023.

Le Président met aux voix les attributions d'épreuves proposées par Nicolas ANDRÉ pour 2023 et 2024.

Les attributions d'épreuves détaillées par Nicolas ANDRÉ sont approuvées à l'unanimité par les élus du Bureau exécutif.

Le Président annonce qu'il travaille de concert avec Magali DELLA SCHIAVA à l'organisation d'une course dans le cadre du congrès UEC 2026. Pour rappel, la dernière course avait eu lieu en 2013.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUHEY fait part de la demande d'homologation du record de Mathilde GROS réalisé le 22 août 2022 sur le vélodrome de Hyères dans la catégorie Élite Femmes de l'épreuve de la vitesse individuelle lors des Championnats de France Piste Avenir et Élite 2022.

L'ancien record était de 10"897, détenu par Olivia MONTAUBAN le 18 janvier 2013 sur le vélodrome d'Aguascalientes (Mexique).

La performance réalisée par Mathilde GROS est de 10"510.

Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

Le Président met aux voix la demande de record de Mathilde GROS réalisé le 22 août 2022.

Le record de Mathilde GROS est homologué par les membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUHEY évoque la demande d'homologation du record de Lilou LEDEME réalisé le 6 juillet 2022 sur le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines dans la catégorie cadette de l'épreuve du 500 mètres départ arrêté lors de la Coupe de France Juniors 2022.

L'ancien record était de 37"446, détenu par Flavie BOULAIS le 12 août 2019 sur le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La performance réalisée par Lilou LEDEME est de 36"988.

Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

Le Président met aux voix la demande de record de Lilou LEDEME réalisé le 6 juillet 2022.

Le record de Lilou LEDEME est homologué par les membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUHEY fait part de la demande d'homologation du record d'Étienne OLIVIERO réalisé le 21 août 2022 sur le vélodrome de Hyères dans la catégorie cadet de l'épreuve du 200 mètres lancé lors des Championnats de France Piste Avenir et Élite 2022.

L'ancien record était de 10"788, détenu par Enzo LECLERC le 8 août 2021 sur le vélodrome de Bourges. La performance réalisée par Étienne OLIVIERO est de 10"758.

Le rapport de l'AFLD ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

Le Président met aux voix la demande de record d'Étienne OLIVIERO réalisé le 21 août 2022.

Le record d'Étienne OLIVIERO est homologué par les membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUHEY fait mention de la demande d'homologation du record de Taky Marie Divine KOUAME réalisé le 15 octobre 2022 sur le vélodrome de Saint-Quentin-en-

Yvelines dans la catégorie Élite de l'épreuve du 500 mètres départ arrêté lors des Championnats du monde Piste UCI 2022.

L'ancien record était de 33"872 détenu par Sandie CLAIR le 6 septembre 2008 sur le vélodrome de Pruszkow (POL).

La performance réalisée par Taky Marie Divine KOUAME est de 32"835.

Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

Pour information : Taky Marie Divine KOUAME avait également battu le record de France lors des Championnats de France Piste Élite à Hyères le 25 août 2022 avec un temps de 33"770. Les résultats anti-dopage étant arrivés en même temps, la Fédération homologue la meilleure performance.

Le Président met aux voix la demande de record de Taky Marie Divine KOUAME réalisé le 15 octobre 2022.

Le record de Taky Marie Divine KOUAME est homologué par les membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUHEY fait enfin part de la demande d'homologation de la meilleure performance absolue de l'heure de Monsieur Louis PIJOURLET réalisée le 12 juillet 2022 sur le vélodrome de Granges (Suisse).

La meilleure performance était de 50.844 kilomètres détenue par Monsieur François LAMIRAUD au Mexique le 20 septembre 2015.

La performance réalisée par Monsieur Louis PIJOURLET est de 51.044 kilomètres. Le rapport de l'ITA ne révèle la présence d'aucune substance interdite.

Le Président met aux voix l'homologation de la performance de Louis PIJOURLET réalisée le 12 juillet 2022.

La performance de Louis PIJOURLET est homologuée par les membres du Bureau Exécutif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 35.

La prochaine réunion est prévue le 11 mai 2023.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY